



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

Madame Véronique Hivon, députée de Joliette,

Nous nous adressons à vous à titre de membres d'un Collectif Québec lié à l'*Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité* (AQDMD). Une de nos préoccupations concerne le droit qui devrait être accordé aux infirmières praticiennes spécialisées du Québec (IPS) de pratiquer l'aide médicale à mourir (AMM). Alors que la loi fédérale C-14 adoptée en 2016 permet aux médecins et aux IPS de pratiquer l'AMM au Canada, seuls les médecins y sont autorisés dans la loi québécoise.

Dans les préliminaires de la Commission spéciale sur l'évolution de la *Loi concernant les soins de fin de vie* dont les auditions ont commencé ce matin, vous avez mentionné être très émue d'être là et que c'était un privilège de représenter vos concitoyens et d'entendre leur point de vue. En plus, vous avez été une personne-clé dans la préparation de la *Loi québécoise concernant les soins de fins de vie*. En tant que citoyennes du Québec, nous demandons que la question des IPS et de l'AMM soit abordée par la Commission.

L'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ) avait fait connaître sa position dans un mémoire présenté à la *Commission de la Santé et des Services Sociaux* portant sur la Loi 43. Elle recommandait de permettre aux IPS d'administrer l'aide médicale à mourir. Les travaux menés autour de ce projet de loi en 2019 auront été une occasion ratée pour permettre ces changements. Dans un contexte où le nombre d'AMM administré est en augmentation, où un élargissement de l'administration de l'AMM est prévisible, où les disparités régionales subsistent, il est temps de remettre ce sujet à l'ordre du jour.

Les IPS reçoivent une formation de qualité dans les universités québécoises. Avec leurs compétences, leur expérience et leur compassion, elles pourraient partager avec les médecins le droit d'administrer l'aide médicale à mourir d'autant plus que le *Collège des médecins* est en accord avec cette position. Le contexte est actuellement favorable pour reprendre le débat sur les IPS et l'AMM. Notre Collectif a déjà formulé une demande auprès de la Secrétaire de la Commission. Il faut impérativement profiter de cette ouverture sinon il faudra probablement attendre longtemps avant une nouvelle révision de la *Loi concernant les soins de fin de vie*. Les obstacles existent mais ils ne sont pas insurmontables.

Le Collectif Québec est déterminé à s'adresser à divers médias, à des politiciens, au Collège des médecins avec l'appui du Président de l'AQDMD, le D^r Georges l'Espérance ainsi qu'à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) afin de demander les modifications législatives nécessaires pour élargir le champ de pratique des IPS à l'administration de l'AMM.

Merci de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nicole Lirette et Lise Binet

Pour le Collectif Québec/AQDMD :

Lise Binet, Lorraine Cayouette, Maurice Clermont, Diane Desnoyers, Ginette Lacoste, Nicole Lirette, Lisette Paradis.